



Brèves de la Municipalité

- * Un nouveau **columbarium** va être prochainement installé au cimetière de Belmont.
- * Un apéritif sera organisé le 28 mars 2014 afin de souhaiter la bienvenue aux 40 nouveaux habitants arrivés dans notre commune en 2013 et aux jeunes ayant atteints leur majorité.
- * Ouvertures supplémentaires de notre **déchetterie**, les mercredis de 18h30 à 19h30 du 9 avril au 15 octobre 2014.
- * On **vote** le dimanche **18 mai 2014**. Pour tout renseignement merci de consulter l'affiche au pilier public.

Sommaire :

- * Brèves de la Municipalité
- * Rallye
- * Société de tir
- * Vide-greniers
- * Sucrierie Aarberg
- * Police des constructions
- * Déchets verts
- * Prochaine parution
- * Chiens



RALLYE INTERCOMMUNAL DE L'ÉTÉ 2014 – une date à réserver absolument !

Le samedi 21 juin 2014, nos 6 communes organisent un grand rallye intercommunal !

Une manifestation originale pour découvrir nos villages sous un angle différent.

Au programme, des jeux, des devinettes, de l'histoire... bref de quoi satisfaire les petits comme les grands. Allocution et remise de prix clôtureront en beauté cette journée de rencontres et de découvertes. Tout n'est pas défini, mais le COPIL y travaille !

Afin d'organiser cette manifestation, nous aurons besoin de bénévoles pour les différents stands prévus, rallye et buvette/repas entre autres, mais également de vos idées ! Des jeux, un lieu ou une particularité, inconnu(e) des villages voisins et que vous pensez intéressant de faire découvrir, des devinettes ayant trait à notre commune.

Vos idées, votre aide sont nécessaires, mais votre participation l'est tout autant ! Sinon à quoi servirait toute cette préparation si vous ne nous rejoignez pas le 21 juin prochain !

Pour soumettre vos idées, ou pour proposer votre aide merci de contacter la Municipalité ou le greffe.

Société de tir d'Ependes-Gressy-Belmont

« Aux Armes de Guerre » Saison 2014— Stand d'Ependes



29 mars	9h00—nettoyage du stand	9 avril	dès 18h30 - tir à prix
20 avril	9h30-11h30— Champ-groupe	29 avril	dès 18h30—tir à prix
17 mai	9h30-11h30—tir militaire	28 mai	dès 18h30—tir à prix
31 mai ou 1er juin	tir en campagne	12 juin	dès 18h30—tir à prix / cloche
17 juin	dès 18h30—tir à prix / cloche	6 août	dès 18h30—tir à prix / cloche
12 juillet	7h30-12h00 / abbaye	7 septembre	9h30-12h00—tir de clôture
11 août	9h30-11h30—tir militaire		
6 septembre	13h30-16h00—tir de clôture		
11 octobre	19h30—souper—assemblée		

Bonne saison à tous et à bientôt au stand !

SAMEDI 12 AVRIL 2014
BELMONT-SUR-YVERDON

GRANDE SALLE DE 8H A 17H

4^{ème}VIDE-GRENIERS

**BROCANTES-PUCES-
COLLECTIONS + VINYLES ET
AUTRES.**

**RENSEIGNEMENTS/
RESERVATIONS**
**TEL. 024 435 16 82/079 773 66
45**
BUVETTE—PARKING
ENTREE GRATUITE VISITEURS

Aarberg, visite de la sucrerie

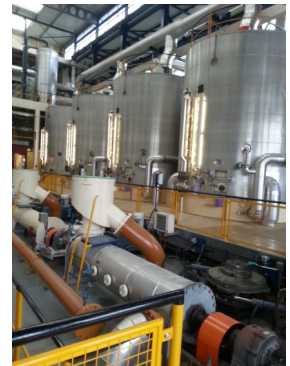
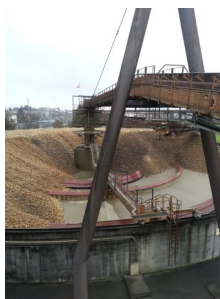
Le 23 novembre 2013, 27 habitants des communes d'Épendes et de Belmont se sont rendus à Aarberg pour une visite de la sucrerie.

Appelé « sel doux » par nos ancêtres, le sucre a été pendant des siècles un véritable produit de luxe ; il était alors exclusivement extrait de la canne à sucre dans les pays tropicaux. Au milieu du 18^{ème} siècle, un chimiste allemand, A.S. Marggraf découvrit le sucre dans la betterave fourragère, à partir de laquelle on sélectionna la betterave sucrière. De nombreux pays européens encouragent la culture des betteraves sucrières afin de ne pas dépendre des importations. Les betteraves couvrent actuellement 20% des besoins mondiaux en sucre.

Les betteraves sucrières sont acheminées par le rail et par la route. Elles sont pesées séparément et des échantillons sont prélevés sur chaque lot. Déchargées, lavées et découpées en cossettes ces dernières passent dans une tour d'extraction. Le sucre en est extrait et un jus vert est obtenu.

Rien n'est perdu, puisque les cossettes surpressées constituent un fourrage apprécié. Calcination, ajout de lait de chaux et de gaz carbonique précipitent les impuretés.

Ces différentes opérations effectuées, le sirop est concentré et cristallisé sous vide dans des appareils de cuisson. Des centrifugeuses séparent ensuite le sucre de la mélasse. Le sucre humide est séché et acheminé par tapis roulants dans des silos. Les silos d'Aarberg et Frauenfeld ont une contenance totale d'env. 190'000 tonnes de sucre cristallisé. Finalement, le sucre est conditionné dans des emballages divers ou transformé en sucre en morceaux que vous retrouverez dans les étals de votre supermarché.



Dispense d'enquête accordée

Commune de Belmont	N°009/2013	Création place de jeux au chemin des Pâquis
Duttweiler Nathanaël et Lanza Patricia	N° 010/2013	Création d'une fenêtre de 200 cm x 130 cm sur la façade Est
Piol Nicolas et Camille	N° 011/2013	Déplacement du conduit de cheminée avec création d'un Nouveau conduit d'une hauteur de 2,4 mètres depuis les Tuiles et d'un diamètre externe de 215 mm.
Grin Serge		Avis d'abattage d'un sapin sur la parcelle no 15

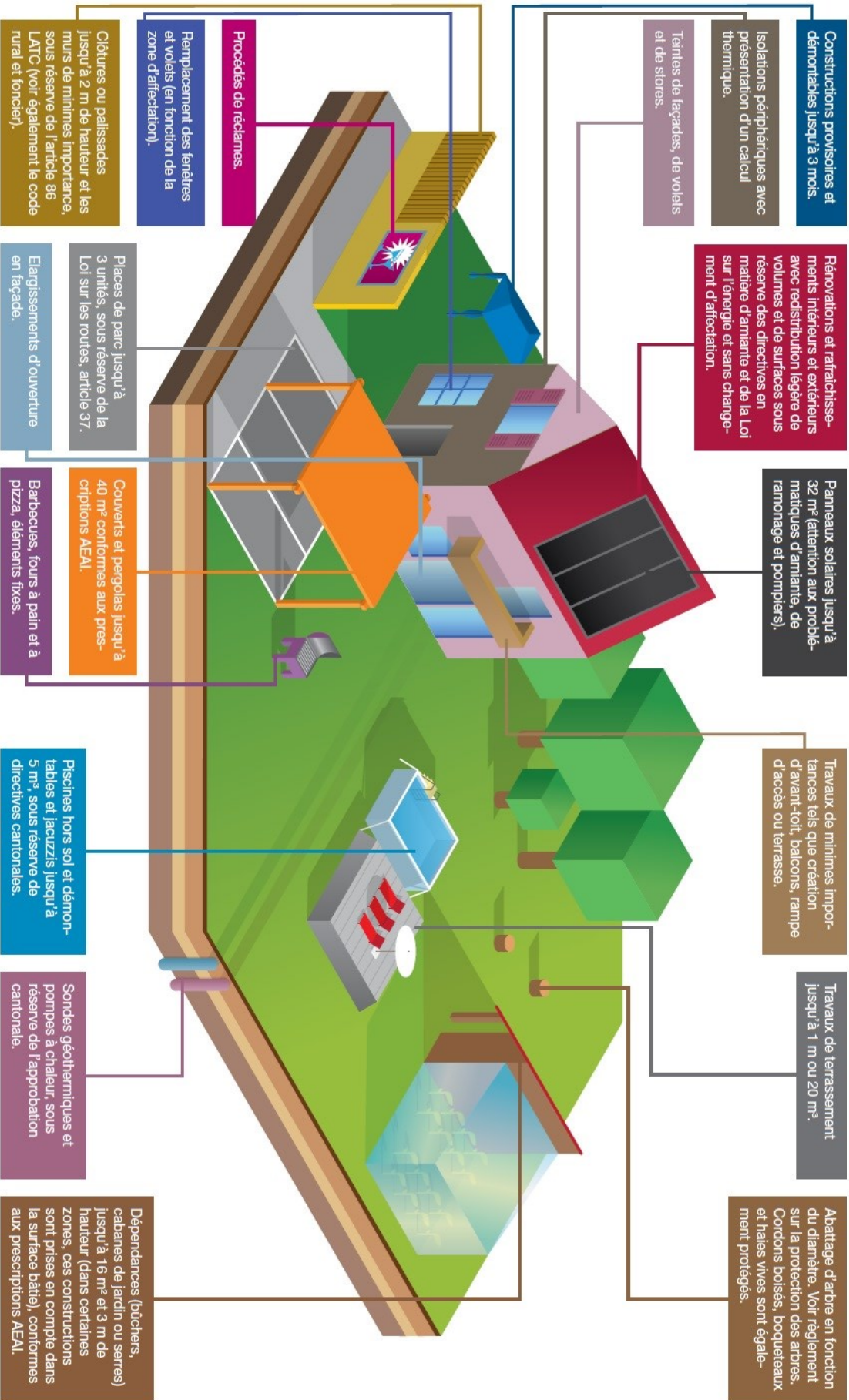
Police des constructions

Aide mémoire (page ci-contre) pour les objets soumis à une autorisation communale (dispense d'enquête publique)

Selon les articles 111LATC et 72d RLATC, les objets sur le croquis sont soumis à une demande d'autorisation communale. Les demandes doivent être accompagnées d'un plan de situation et d'une description des travaux avec si possible un photo montage du projet. Le délai est de 30 jours à partir de son affichage au pilier public.

Renseignements supplémentaires auprès de M. Sébastien Grob, Municipal, 079 291 43 54

TRAVAUX DE MINIME IMPORTANCE POUVANT ÊTRE DISPENSÉS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MAIS FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION MUNICIPALE ET/OU CANTONALE, NECESSITANT L'ACCORD DES VOISINS CONCERNÉS* (articles 111 LATC et 72d RLATC)



*excepté pour les teintes de façades, les fenêtres, les volets, les procédés de réclames et les abattements

Collecte des déchets verts :

Depuis le début de l'année, 4 containers pour la récolte des déchets compostables ont été installés dans la partie « ouverte » de notre déchetterie.

Compostables

Les déchets organiques compostables (alimentaires et végétaux) occupent toujours près **d'un tiers de nos poubelles**. Composés à **90% d'eau**, ces déchets brûlent mal.

Collecte et tri

On entend par déchets compostables, les **déchets de cuisine** tels que marc de café, de thé, épluchures, restes de repas et les **déchets de jardin** comme le gazon et les branchages.

Les sachets biodégradables (type compobag) peuvent être utilisés avec les bacs à biodéchets. Ces déchets sont collectés à la déchèterie.



Les balayures, les sacs d'aspirateurs, les mégots de cigarettes, les plastiques, les litières d'animaux ne sont pas compostables.

Ces biodéchets sont acheminés à l'usine de méthanisation à Chavornay par la Strid. Grâce à cette technologie, la liste des déchets collectés s'allonge.

Traitement

Le **compostage** est le traitement en présence d'oxygène et la **méthanisation**, le traitement en absence d'oxygène.

La méthanisation des biodéchets permettra de produire du biogaz qui sera transformé en électricité et en chaleur. Les résidus serviront d'engrais à l'agriculture.

Ces deux modes de traitement permettent de remettre dans le cycle de la matière une partie de la matière organique prélevée par les activités humaines.

Que deviennent les biodéchets collectés dans le Nord vaudois ?

Tous les biodéchets collectés dans les communes susmentionnées seront traités dans l'usine de méthanisation de la Compostière de la Plaine de l'Orbe à Chavornay. Grâce à cette nouvelle usine, la liste des déchets récoltés s'est agrandie. Les restes de repas cuits sont désormais récoltés avec les autres biodéchets comme les fleurs fanées, les coquilles d'oeuf, les épluchures, les déchets de jardin, les litières d'animaux végétales, etc...

Les branchages et autres déchets verts de plus grande taille ne pouvant entrer dans ces containers continueront d'être broyés et sont à déposer à l'endroit habituel.

Greffe Municipal

Ouvertures : lundi de 19h à 19h45

mercredi de 9h00 à 11h00

☎ 024 435 25 05 - 📠 024 435 25 07

E-mail : greffe@belmont-sur-yverdon.ch

Vous pouvez nous faire part de vos propositions pour faire paraître, selon disposition, une information dans le prochain bulletin communal du mois de juin. Merci de les transmettre au greffe municipal (par mail de préférence) au plus tard le 30 avril 2014.

SACS POUR EXCREMENTS DES CHIENS

L'affiche collée contre la poubelle extérieure de la grande salle (« sacs à crottes interdits »), n'est pas un objet uniquement décoratif ! Des personnes peu scrupuleuses s'amusent à ressortir les sacs pleins de crottes canines pour les lancer et les faire s'éclater contre la façade du battoir.

Alors, s'il vous plaît, portez les cornets de crottes de **votre** chien jusque dans **vos** sacs à ordures.

Quant à ceux qui trouvent ce petit jeu amusant, nous les prions également de cesser de suite ces agissements, sinon nous vous informons que des sanctions devront être prises. D'avance nous vous en remercions !



